

Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20230831-2023-DM-107A-AU
Date de télétransmission : 08/09/2023
Date de réception préfecture : 08/09/2023

GOUSSAINVILLE – n° 2023/.....

publié - Notifié le 08/09/2023

Pour le maire
Par délégation de signature,
le Rédacteur
Valérie HETUIN



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

DECISION DU MAIRE n° 2023-DM-107A du 31 août 2023

OBJET : FINANCES - Divers (7.10).

SPORTS - Modification de la tarification de l'Ecole Municipale des Sports.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 4 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant les séances de 1h30 de l'Ecole Municipale des Sports s'adressant aux enfants âgés de 5 à 10 ans tous les mercredis matin et après-midi,

Considérant qu'il convient de modifier la tarification de l'Ecole Municipale des Sports à compter de la saison 2023/2024,

DECIDE

Article 1er : DE FIXER à 50 € la tarification unique d'une saison sportive à l'Ecole Municipale des Sports, à compter de la saison 2023/2024, pour les séances de 1h30 tous les mercredis matin et après-midi, destinées aux enfants âgés de 5 à 10 ans.

Article 2 : DE DIRE que les recettes seront inscrites au budget communal.



Le Maire,
Abdelaziz HAMIDA
(95) - n° 01

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Acte à classer

2023-DM-107A

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-09-08T11-49-53.00 (MI247376129)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502804-20230831-2023-DM-107A-AU ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : SPORTS - Modification de la tarification de l'Ecole
Municipale des Sports
Date de décision : 31/08/2023



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur
:

Acte : [DECISION 107.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 08/09/23 à 11:49

Par [HETUIN Valérie](#)

Transmis

Date 08/09/23 à 11:49

Par [HETUIN Valérie](#)

Accusé de réception

Date 08/09/23 à 11:55